



Commune de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 05 juillet 2012

Procès-verbal

Présents : Monsieur Didier BONNARD, Maire

Mme Colette BLANCHARD – Mrs André MASLANKIEWICZ et Emile PERRAUD, Adjoint.
Mrs Michel BATTISTELLA - Pierre DUPORT - Bruno FORT - Fabrice GALLET et Roland MOISSET, Conseillers Municipaux.

Absents : Mmes Valérie CARPIN – Christine COCHET et Marie-Françoise PASCAL –

Mrs Alain BOUVET - Eric CURTET et Laurent JOLY

Pouvoirs : Mme PASCAL à Mr MOISSET - Mme CARPIN à Mr DUPORT et Mme COCHET à Mr GALLET

Secrétaire de séance : Fabrice GALLET

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Ordre du jour :

➤ **Délibérations**

- Délégation de Service Public eau et assainissement
- Rapport annuel de la gestion de l'eau potable
- Création d'un emploi saisonnier
- Vente et achat de terrains
- Autorisation au SIEA à transmettre les données cartographiques au Pays du Bugey
- Décisions modificatives
- Achat de défibrillateur – Demande de subvention

➤ **Informations diverses**

- Compte rendu d'activité du SIEA
- Attributions de marchés pour construction du groupe scolaire
- Travaux en cours

➤ **Questions diverses**

Mr Fabrice GALLET est nommé secrétaire de séance.

Procès-verbal du 31 mai 2012 :

Mr DUPORT demande à ce que soit précisé que dans son intervention relative à l'attribution d'une prime pour les médailles du travail il avait personnellement proposé la somme de 200 €. Le montant proposé par référence aux attributions de Mme Blanchard et Mr Fort étant de 100 €. La discussion ne permettant pas de trouver un accord, Mr le Maire a mis au vote la somme de 150 € qui a été adoptée par la majorité. Ce point est accepté.

Puis Monsieur le Maire ouvre la séance et indique qu'il conviendrait d'ajouter une délibération relative à une demande de remise gracieuse transmise par la trésorerie de Bourg pour des pénalités de retard de paiement de taxes d'urbanisme.

➤ Délibérations :

- Rapport technique et financier de la SOGEDO, société fermière, pour l'année 2011. Présenté par Mme BLANCHARD, 1^{ère} adjointe, il est adopté à l'unanimité.

- Délégation de Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement. Mr Bonnard reprend l'historique de ce dossier et rappelle le lancement de la procédure le 15 décembre 2011.

Il indique qu'à l'issue de la consultation et des négociations menées, la proposition de la SOGEDO est la plus intéressante.

Pour le service de l'eau elle conduit à une diminution du prix de l'eau pour les usagers.

Pour le service de l'assainissement Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait décidé de conditionner sa décision de déléguer ce service en fonction des propositions qui seraient faites et du coût final. Or, il s'avère que l'offre de la SOGEDO est inférieure à la moyenne des dépenses constatées au budget annexe du service d'assainissement sur les 5 dernières années.

C'est pourquoi Monsieur BONNARD invite le Conseil Municipal à déléguer à la SOGEDO la gestion du service de distribution de l'eau potable pour une durée de 10 ans et la gestion du service d'assainissement collectif pour une durée de 10 ans avec une révision au bout de 2 ans.

Monsieur Gallet souligne qu'il sera nécessaire de communiquer clairement sur ce sujet notamment par le biais du bulletin municipal pour la bonne information des administrés.

La proposition du Maire est adoptée à l'unanimité.

La gestion de la distribution de l'eau potable et la gestion du service d'assainissement collectif sont donc déléguées à la SOGEDO.

Les contrats prendront effet au 1^{er} octobre 2012.

- Création d'un emploi saisonnier.

Mr Bonnard indique qu'il conviendrait de créer un emploi saisonnier pour l'entretien des fleurs pendant les congés d'été des agents municipaux soit du 10 juillet au 31 août.

Il propose une durée hebdomadaire de 8 heures.

Adopté à l'unanimité.

- Vente et achat de terrain

Monsieur le Maire indique que Monsieur Thierry Bonnard, paysagiste s'est porté acquéreur d'une partie de la parcelle communale située au Chatet section B n° 1015 afin d'y construire un bâtiment de stockage pour son matériel professionnel. France Domaine a estimé que ce terrain pouvait être vendu entre 10 et 15 €/m².

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée d'émettre un avis.

A l'unanimité le conseil municipal accepte de céder une surface d'environ 1000 m² de terrain à prendre sur la parcelle précitée au prix de 12 €/m².

Il autorise le Maire à signer tout acte et document nécessaire à cette transaction.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle le souhait de la commune d'acquérir le chemin d'accès au garage municipal appartenant à Mr Gilles BONNARD, et faisant l'objet d'un droit de passage au profit de la commune. Il indique encore que Mr Gilles BONNARD accepte de céder cette parcelle et attend une offre de la commune. France Domaine a estimé le coût de cette acquisition à l'euro symbolique. Après discussion, le conseil municipal estime que cette proposition n'est pas convenable compte tenu de l'utilisation régulière et permanente de ce chemin d'accès. Une proposition à 2 €/m² sera donc faite à Mr Gilles BONNARD.

- Transmission des données cartographiques par le SIEA au Pays du Bugey. Acceptée à l'unanimité.

- Ajustements budgétaires

Les décisions modificatives pour le budget principal et les budgets annexes eau /assainissement sont adoptées à l'unanimité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'amortir sur l'année 2012 les frais d'études liés au 1^{er} projet de construction du groupe scolaire qui n'ont pas donné lieu à travaux par suite de l'annulation.

- Achat d'un défibrillateur cardiaque.

A l'unanimité le conseil municipal décide d'acquérir un défibrillateur cardiaque qui sera installé aux abords de la mairie. Cet achat peut être subventionné à hauteur de 50% du montant HT. La demande de subvention sera donc faite auprès de Mme Sylvie Goy-Chavent, sénatrice, au titre de la réserve parlementaire.

- Demande de remise gracieuse des frais de pénalités d'un montant de 19 € par Mr TULA pour non paiement dans les délais des taxes d'urbanisme liées à son permis de construire. Adoptée à l'unanimité

➤ Informations diverses

☞ Compte rendu de l'assemblée du SIEA par Mr MOISSET.


Le planning annoncé pour la fibre optique est maintenu. La réalisation des études pour la commune est prévue en 2012.

☞ Construction du groupe scolaire :

13 lots sur 14 ont été attribués. Monsieur Bonnard indique que pour l'ensemble des 13 offres le montant se situe environ 100.000 € en dessous de l'estimation. Une nouvelle consultation a été lancée pour la déconstruction.

Début des travaux le 16 juillet.

☞ Mr PERRAUD fait le point sur les travaux en cours.

 Mr BONNARD explique au conseil municipal que la société VRBA promoteur du lotissement dénommé « le coteau de la Madone » derrière la mairie a fait procéder à la vidange et à la démolition d'une fosse sise sur le terrain et contenant des produits apparentés aux hydrocarbures. Voyant cela et alerté par les odeurs Monsieur le Maire a saisi Monsieur le Sous-Préfet ainsi que les services de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Après de multiples échanges Monsieur le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, a immédiatement fait cesser les travaux. Monsieur BONNARD est intervenu auprès du promoteur afin de lui demander :

- de faire intervenir une société habilitée et d'évacuer ces déchets toxiques dans un centre agréé avec fourniture des Bordereaux de Suivi des Déchets (il s'est avéré que c'était déjà le cas pour la vidange de la fosse) ;
- de faire procéder à la démolition de la fosse dans les mêmes conditions et avec le même protocole ;
- de faire réaliser des études de sols avec fourniture des résultats et bilans d'analyse indiquant que toute contamination est écartée et que les terrains sont aptes à recevoir des habitations.

Monsieur le Maire a indiqué que l'autorisation de vendre les lots serait conditionnée par la production de ces documents.

➤ Questions diverses :

☞ Monsieur Battistella interroge sur l'évacuation des eaux de ruissellement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 05 juillet 2012

**Chazey-Bons, le 7 juillet 2012
Le Maire, Didier BONNARD**